

Séance transitoire du directeur général de la Commission scolaire des Hauts-Cantons, tenue le 26<sup>e</sup> jour du mois de mai 2020, à compter de 9 h à la salle B du siège social, située au 308, rue Palmer à East Angus.

Présences :

Directeur général :	Martial Gaudreau
Directrice des services de l'enseignement et du transport :	Dany Grégoire
Directrice des services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire :	Isabelle Dagneau
Directrice du service des ressources humaines :	Julie Morin
Directrice du service des ressources financières et matérielles :	Mélissa Francoeur
Directeur du service de l'informatique	Luc Grandchamp
Coordonnatrice au service des ressources humaines :	Caroline Tondreau
Coordonnateur au service des ressources matérielles :	Yanick Bastien
Coordonnatrice des services de l'enseignement et du transport scolaire :	Julie Martineau
Directrice générale adjointe, secrétaire générale et responsable des communications :	Annie Garon

**DGT20-4658 – Ordre du jour**

Il est résolu par le directeur général d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Procès-verbal de la séance publique transitoire du directeur général du 25 février 2020**
  - 2.1. Adoption.
  - 2.2. Suivi.
- 3. Période de questions réservée au public**
- 4. Direction générale**
  - 4.1. Reddition de comptes des décisions prises par le directeur général considérant l'annulation des séances publiques transitoires du 24 mars et du 28 avril 2020, en raison de la pandémie de coronavirus :

	Décisions prises le :
a) Coronavirus – Achat d'équipements de protection.	1 <sup>er</sup> , 5 et 11 mai 2020
b) Attribution de poste – Concierge, classe II – Régulier à temps plein – 29 h 50 min/sem. – École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur.	14 avril 2020
c) Plans d'effectifs : Hors cadres, directions d'écoles et directions de centres.	28 avril 2020
d) Polyvalente Louis-Saint-Laurent – Réfection du parement extérieur, phase 1.	29 avril 2020
e) Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie – Autorisation de signature.	13 mai 2020

- 4.2. Structure administrative 2020-2021.
- 4.3. Plan d'effectifs - Administrateurs.
- 4.4. Comité de répartition des ressources – Composition.
- 4.5. Délégation à l'assemblée générale de la Société GRICS.
- 5. Services éducatifs**
  - 5.1. Calendriers scolaires 2020-2021
    - a) Centre de formation professionnelle de Coaticook – CRIFA.
    - b) Centre de formation professionnelle du Haut-Saint-François.
    - c) Centre de formation professionnelle Le Granit.
    - d) Maison familiale rurale du Granit
    - e) Centre d'éducation des adultes de la CSHC.
- 6. Services des ressources humaines**
  - 6.1. Plans d'effectifs
    - a) Personnel professionnel.
    - b) Personnel de soutien.
  - 6.2. Mises en disponibilité 2020-2021.
- 7. Services des ressources financières et matérielles**
  - 7.1. Surveillance du midi – Tarification 2020-2021.
  - 7.2. Objectifs et principes de répartition des ressources financières – Adoption.
  - 7.3. Critères de répartition des ressources financières – Adoption.
  - 7.4. Polyvalente Louis-Saint-Laurent – Réfection du parement extérieur, phase 1 - Mécanique.
  - 7.5. Entente de services de cafétéria – École des Sommets.

## 8. Service du transport

### 8.1. Rapport du comité consultatif du transport

- a) Tarification aux institutions privées.
- b) Tarification des places disponibles.

## 9. Secrétariat général

### 9.1. Assurances écoliers 2020-2021.

## 10. Période de questions réservée au public

## 11. Correspondance

## 12. Autres sujets

## 13. Date et heure de la prochaine séance

Le mardi 23 juin 2020 à 17 h.

## 14. Levée de la séance

### ADOPTÉE

### **DGT20-4659 – Adoption du procès-verbal - Séance publique transitoire du directeur général du 25 février 2020**

Considérant que le directeur général a pu prendre connaissance du procès-verbal au moins six (6) heures avant le début de la présente séance;

Il est résolu par le directeur général que le procès-verbal de la séance publique transitoire du directeur général du 25 février 2020 soit adopté et la secrétaire générale est par la présente dispensée d'en donner lecture.

### ADOPTÉE

### Suivi

Rien à signaler.

### **Période de questions réservée au public**

Considérant les mesures mises en place afin d'éviter la propagation du coronavirus (Arrêté n°2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, daté du 26 avril 2020), la séance transitoire du directeur général se tient à huis clos. Des avis en ce sens ont été donnés à l'ensemble de la population, afin de leur donner l'occasion de soumettre leurs questions avant la séance. Or, aucune question n'a été soumise.

### **Reddition de comptes des décisions prises par le directeur général considérant l'annulation des séances publiques transitoires du 24 mars et du 28 avril 2020, en raison de la pandémie de coronavirus**

### **DGT20-4660 – Coronavirus – Achat d'équipements de protection**

Considérant la situation d'urgence créée par la pandémie de coronavirus et le retour en classe des élèves au 11 mai 2020;

Considérant la nécessité de se procurer du matériel de protection de façon urgente, afin de respecter les directives émises par la Direction de la santé publique et ainsi limiter la propagation du coronavirus;

Considérant des difficultés d'approvisionnement importantes pour de l'équipement de protection;

Considérant le point 11.7 de la *Politique et lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* de la Commission scolaire des Hauts-Cantons :

11.7. ADJUDICATION DE CONTRATS PARTICULIERS			
La <i>Loi sur les contrats des organismes publics</i> et ses règlements prévoient certains cas de dispense et d'exception qui sont intégrés à la Politique. Le cas échéant, la Politique devra être interprétée comme tenant compte de tout autre cas que pourra prévoir cette loi.			
Cas	Situation	Description de la situation	Détails de la dispense ou de l'exception
1	Urgence	En cas d'urgence, la commission scolaire doit agir dans le meilleur intérêt de celle-ci. Une urgence est une situation qui met en péril la sécurité des personnes ou la conservation des biens de la commission scolaire. Une urgence est imprévisible et nécessite une action dans un bref délai.	Possibilité d'accorder un contrat de gré à gré. Ce cas devra faire l'objet d'une approbation spécifique de la part de la direction du Service des ressources matérielles.

Considérant les achats suivants, supérieurs à 25 000 \$, effectués chez un même fournisseur et conclus de gré à gré;

il est résolu par le directeur général d'autoriser le service des ressources matérielles à procéder à l'achat du matériel de protection auprès du fournisseur désigné ci-bas, et ce, selon les modalités et dates (1<sup>er</sup>, 5 et 11 mai 2020) ci-après décrites :

Fournisseur	Facture	Montant	Date d'achat	Description
Investissements Gest-E Inc. (MedSup Canada)	1105	2 875.00 \$	2020-05-01	Équipements de protection
	1154	18 400.00 \$	2020-05-05	Équipements de protection
	1178	4 000.00 \$	2020-05-11	Gants de protection

### ADOPTÉE

**DGT20-4661 – Attribution de poste – Concierge, classe II – Régulier à temps plein – 29 h 50 min/sem. – École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur**

Considérant le rapport du poste de concierge classe II - régulier à temps plein – 29 h 50 min/sem. à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur à Weedon;

il a été résolu par le directeur général, le 14 avril 2020, d'attribuer à monsieur Marc Lemire le poste de concierge classe II – régulier à temps plein – 29 h 50 min/sem. l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur. La date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du service des ressources humaines.

**ADOPTÉE**

**DGT20-4662 – Plan d'effectifs 2020-2021 – Hors cadres**

Il a été résolu par le directeur général le 28 avril 2020 :

- a) d'adopter le plan d'effectifs des hors cadres applicable à compter de l'année 2020-2021, tel que reproduit au document DGT410-2019-2020-710 annexé au présent procès-verbal;
- b) de remplacer, en conséquence, la résolution CC19-4467.

**ADOPTÉE**

**DGT20-4663 – Plan d'effectifs 2020-2021 – Directions d'écoles**

Considérant la consultation tenue auprès du comité de relations de travail des directions des écoles;

Il a été résolu par le directeur général le 28 avril 2020 :

- a) d'adopter le plan d'effectifs des directions des écoles, applicable à compter de l'année 2020-2021, tel que reproduit au document DGT410-2019-2020-711 annexé au présent procès-verbal;
- b) de remplacer, en conséquence, la résolution CC19-4487.

**ADOPTÉE**

**DGT20-4664 – Plan d'effectifs 2020-2021 – Directions des centres**

Considérant la consultation tenue auprès du comité de relations de travail des directions des centres;

il a été résolu par le directeur général le 28 avril 2020 :

- a) d'adopter le plan d'effectifs des directions des centres, applicable à compter de l'année 2020-2021, tel que reproduit au document DGT410-2019-2020-712 annexé au présent procès-verbal;
- b) de remplacer, en conséquence, la résolution CC19-4468.

**ADOPTÉE**

**DGT20-4665 – Polyvalente Louis-Saint-Laurent – Réfection du parement extérieur, phase 1**

Considérant le projet de réfection du parement extérieur, phase 1 à la polyvalente Louis-Saint-Laurent, prévu dans le cadre de la mesure « Maintien de bâtiments 2020-2021 »;

Considérant l'appel d'offres public 2021E0701;

Considérant les soumissions reçues :

<b><u>Entreprise</u></b>	<b><u>Montant (avant taxes)</u></b>
Construction R. Bélanger Inc.	476 000,00 \$
Construction JL Groleau Inc.	518 500,00 \$

il est résolu par le directeur général, le 29 avril 2020, d'accorder le contrat de réfection du parement extérieur, phase 1 à la polyvalente Louis-Saint-Laurent, à Construction R. Bélanger Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 476 000,00\$ \$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

**DGT20-4666 – Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie – Autorisation de signature**

Considérant les termes de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* abolissant le conseil des commissaires et autorisant le directeur général à exercer les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et au comité exécutif jusqu'au 15 octobre 2020;

Considérant que, conséquemment, monsieur Yves Gilbert n'est plus légitimé pour procéder à la signature des effets bancaires tirés sur le compte de la Commission scolaire des Hauts-Cantons auprès de la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie, et ce, depuis le 9 février 2020;

sur la proposition de la directrice générale adjointe, le 13 mai 2020, il est résolu :

- a) de retirer monsieur Yves Gilbert, à titre de signataire autorisé des effets bancaires tirés sur le compte de la Commission scolaire des Hauts-Cantons, auprès de la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie, et ce, rétroactivement au 9 février 2020;
- b) de maintenir monsieur Martial Gaudreau, directeur général et madame Mélissa Francoeur, directrice du service des ressources financières et matérielles, à titre de signataires autorisés des effets bancaires tirés sur le compte de la Commission scolaire des Hauts-Cantons, auprès de la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie, étant entendu que leurs deux signatures sont requises sur ces dits effets bancaires.

**ADOPTÉE**

**Décisions prises par le directeur général – séance tenante :**

**DGT20-4667 – Structure administrative 2020-2021**

Considérant la consultation menée auprès des cadres;

Il est résolu par le directeur général d'accepter la structure administrative 2020-2021, telle que déposée en annexe DGT410-2019-2020-713 du présent procès-verbal.

**ADOPTÉE**

**DGT20-4668 – Plan d'effectifs 2020-2021 – Administrateurs**

Considérant la consultation tenue auprès des représentants des administrateurs; il est résolu par le directeur général :

- a) d'adopter le plan d'effectifs des administrateurs applicable à compter de l'année 2020-2021, tel que reproduit au document DGT410-2019-2020-714 annexé au présent procès-verbal;
- b) de remplacer, en conséquence, la résolution CC19-4486.

**ADOPTÉE**

**DGT20-4669 – Comité de répartition des ressources - Composition**

Considérant les termes de l'article 193.2 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant que la commission scolaire doit instituer un comité de répartition des ressources, formé d'au plus quinze membres, dont le directeur général de la commission qui en assume la direction;

Considérant que les membres du comité doivent en majorité être des directeurs d'école et de centre, dont au moins un directeur d'une école où est dispensé de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire, un directeur d'une école où est dispensé de l'enseignement secondaire et un directeur de centre;

Considérant que les directeurs d'établissement sont choisis par leurs pairs;

Considérant que le responsable des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage fait d'office partie du comité de répartition des ressources;

Considérant qu'au moins un membre du comité de répartition des ressources doit être membre du personnel cadre de la commission scolaire sans être expressément inclus dans l'une des catégories précitées;

Considérant la possibilité de nommer des membres substitués pour siéger sur le comité de répartition des ressources;

Considérant la nécessité de revoir la composition du comité de répartition des ressources, suite à l'évolution de la clientèle et à la modification des indices de défavorisation;

il est résolu par le directeur général que le comité de répartition des ressources de la Commission scolaire des Hauts-Cantons soit composé comme suit, à compter de l'année scolaire 2020-2021 :

- Direction générale
- Direction générale adjointe
- Responsable des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
- Direction du service des ressources financières
- 4 directions d'école primaire, à titre de membres réguliers dont 2 représenteront une école de moins de 100 élèves ainsi qu'une école avec un IMSE 7, 8, 9 ou 10 ainsi que 2 membres substitués dirigeant une école possédant les caractéristiques précitées
- 1 direction d'école secondaire, à titre de membre régulier ainsi que 1 membre substitut
- 1 direction de centre, à titre de membre régulier ainsi que 1 membre substitut

**ADOPTÉE**

**DGT20-4670 – Délégation à l'assemblée générale de la Société GRICS**

Considérant que la commission scolaire est membre de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (GRICS) et que tant les Règlements généraux de la GRICS que le contrat de participation stipule que la commission scolaire doit nommer un délégué officiel pour la représenter et agir en son nom;

sur la proposition de la directrice générale adjointe, il est résolu :

- a) que monsieur Martial Gaudreau, en sa qualité de directeur général, soit et est par la présente nommé délégué officiel de la Commission scolaire des Hauts-Cantons à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la GRICS et y exerce tous les pouvoirs inhérents;
- b) qu'en cas d'incapacité d'agir du délégué officiel, monsieur Luc Grandchamp, directeur du service de l'informatique, soit et est par la présente nommé délégué officielle substitut à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la GRICS avec le même mandat;
- c) que la présente résolution annule et remplace toute autre résolution ayant pour objet la nomination d'un délégué officiel à l'assemblée générale de la GRICS.

**ADOPTÉE**

**DGT20-4671 – Calendriers scolaires 2020-2021 – Centre de formation professionnelle de Coaticook - CRIFA**

Considérant les différentes consultations tenues conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant la recommandation formulée;

il est résolu par le directeur général d'accepter, tels que reproduits en annexe DGT425-2019-2020-196, les calendriers scolaires 2020-2021 du Centre de formation professionnelle de Coaticook – CRIFA.

**ADOPTÉE**

**DGT20-4672 – Calendriers scolaires 2020-2021 – Centre de formation professionnelle du Haut-Saint-François**

Considérant les différentes consultations tenues conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant la recommandation formulée;

il est résolu par le directeur général d'accepter, tels que reproduits en annexe DGT425-2019-2020-197, les calendriers scolaires 2020-2021 du Centre de formation professionnelle du Haut-Saint-François.

**ADOPTÉE**

**DGT20-4673 – Calendriers scolaires 2020-2021 – Centre de formation professionnelle Le Granit**

Considérant les différentes consultations tenues conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant la recommandation formulée;

il est résolu par le directeur général d'accepter, tels que reproduits en annexe DGT25-2019-2020-198, les calendriers scolaires 2020-2021 du Centre de formation professionnelle Le Granit.

**ADOPTÉE**

**DGT20-4674 – Calendrier scolaire 2020-2021 – Maison familiale rurale du Granit**

Considérant les différentes consultations tenues conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant la recommandation formulée;

il est résolu par le directeur général d'accepter, tel que reproduit en annexe DGT425-2019-2020-199, le calendrier scolaire 2020-2021 de la Maison familiale rurale du Granit.

**ADOPTÉE**

**DGT20-4675 – Calendrier scolaire 2020-2021 – Centre d'éducation des adultes de la CSHC**

Considérant les différentes consultations tenues conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant la recommandation formulée;

il est résolu par le directeur général d'accepter, tel que reproduit en annexe DGT425-2019-2020-200, le calendrier scolaire 2020-2021 du Centre d'éducation des adultes de la CSHC.

**ADOPTÉE**

### **DGT20-4676 – Plan d’effectifs – Personnel professionnel**

Considérant la consultation tenue auprès des représentants du personnel professionnel;

il est résolu par le directeur général :

- a) d’adopter le plan d’effectifs du personnel professionnel applicable à compter de l’année 2020-2021, tel que reproduit en annexe DGT435-2019-2020-125 au présent procès-verbal;
- b) de remplacer, en conséquence, la résolution CC19-4491.

**ADOPTÉE**

### **DGT20-4677 – Plan d’effectifs – Personnel de soutien**

Considérant la consultation tenue auprès des représentants du personnel de soutien;

il est résolu par le directeur général :

- a) d’adopter le plan d’effectifs du personnel de soutien applicable à compter de l’année 2020-2021, tel que reproduit en annexe DGT435-2019-2020-126 au présent procès-verbal;
- b) de remplacer, en conséquence, la résolution CC19-4492.

**ADOPTÉE**

### **DGT20-4678 – Mises en disponibilités 2020-2021**

Sur la proposition du directeur général, il est résolu de procéder, pour l’année scolaire 2020-2021, à la mise en disponibilité des enseignants suivants, et ce, pour surplus de personnel :

Nom	École d’affectation	Ancienneté
<b>Sous-spécialité 2 A.03 – Horticulture ornementale</b>		
Perron Christiane	CRIFA	27-094
Dugal Andrée	CRIFA	26-122
<b>Sous-spécialité 2 A.05 – Réalisation d’aménagements paysagers</b>		
Gagnon Bertrand	CRIFA	21-170
Proteau Brigitte	CRIFA	21-170
<b>Éducation des adultes - Mathématiques</b>		
Suzie Fortier	Point de services Lac-Mégantic	18-099

**ADOPTÉE**

### **DGT20-4679 – Surveillance du midi – Tarification 2020-2021**

Considérant les termes de l’article 292 de la *Loi sur l’instruction publique* prévoyant qu’il appartient à la commission scolaire de déterminer la tarification pour la surveillance du midi;

Considérant la nécessité de revoir la tarification de la surveillance du midi pour les élèves du primaire et du secondaire;

il est résolu par le directeur général d’établir la tarification pour les frais de surveillance du midi comme suit, pour les élèves du primaire et du secondaire :

	Famille 1 enfant	Famille - 2 enfants	Famille - 3 enfants et plus
Tarification au primaire 2020-2021	161,00 \$	240,00 \$	285,00 \$
	<b>Coût par enfant</b>		
Tarification au secondaire 2020-2021	49,45 \$		

**ADOPTÉE**

### **DGT20-4680 – Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières - Adoption**

Considérant les dispositions de l’article 275 de la *Loi sur l’instruction publique*;

Considérant les consultations tenues auprès du comité consultatif de gestion, du comité de parents ainsi que des conseils d’établissement;

Considérant les avis et commentaires reçus de ces organismes consultatifs;

il est résolu par le directeur général :

- a) que les Objectifs et principes de répartition des ressources financières 2020-2021 qui servent à encadrer l'élaboration du budget 2020-2021 soient ceux reproduits dans le document DGT430-2019-2020-246, annexé au présent procès-verbal;
- b) que les Critères de répartition des ressources financières 2020-2021 afférents à ces objectifs et principes, ainsi que les objectifs, les principes et les critères qui ont servi à déterminer le montant retenu par la commission scolaire pour ses besoins et ceux des comités de la commission scolaire soient ceux reproduits dans le document DGT430-2019-2020-247, annexé au présent procès-verbal;
- c) qu'un avis public soit donné par la commission scolaire afin d'informer la population de son territoire que ces données sont disponibles.

#### **ADOPTÉE**

#### **DGT20-4681 – Polyvalente Louis-Saint-Laurent – Réfection du parement extérieur, phase 1 - Mécanique**

Considérant le projet de réfection du parement extérieur, phase1 - mécanique à la polyvalente Louis-Saint-Laurent, prévu dans le cadre de la mesure « Maintien de bâtiments 2020-2021 »;

Considérant l'appel d'offres public 2021E0701A;

Considérant les soumissions reçues :

<u>Entreprise</u>	<u>Montant (avant taxes)</u>
Pro Énergie Tech Inc.	77 101,28 \$
Grondin Marois Inc.	94 400,00 \$

il est résolu par le directeur général d'accorder le contrat de réfection du parement extérieur, phase 1 - mécanique à la polyvalente Louis-Saint-Laurent, à Pro Énergie Tech Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 77 101,28 \$ plus taxes.

#### **ADOPTÉE**

#### **DGT20-4682 – Entente de service de cafétéria – École des Sommets**

Considérant l'intention de l'école des Sommets d'octroyer un contrat de service de traiteur pour la période du 27 août 2020 au 23 juin 2021;

Considérant l'appel d'offres sur invitation;

Considérant la seule soumission reçue :

Relais Country inc.	5.50 \$/repas enfant
	6.50 \$ /repas adulte

il est résolu par le directeur général d'accorder le contrat de service de traiteur pour l'école des Sommets à l'unique soumissionnaire conforme, Relais Country inc., au coût de 5.50 \$ par repas pour les enfants et 6.50 \$ par repas pour les adultes pour la période du 27 août 2020 au 23 juin 2021, le tout tel qu'il appert des termes du contrat, joint en annexe DGT415-2019-2020-286.

#### **ADOPTÉE**

#### **DGT20-4683 – Tarification aux institutions privées**

Considérant que les membres du Comité consultatif du transport scolaire, à la réunion du 21 mai 2020, sont d'accord à conserver la même méthode de calcul des frais rattachés au transport des élèves du Collège Rivier;

il est résolu par le directeur général que la tarification aux institutions privées pour l'année scolaire 2020-2021 soit la totalité de la subvention reçue par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour les utilisateurs du transport scolaire de cet établissement privé ainsi que la totalité des frais chargés aux parents (200 \$/élève) des élèves transportés.

#### **ADOPTÉE**

#### **DGT20-4684 – Tarification des places disponibles**

Considérant la recommandation des membres du Comité consultatif du transport scolaire, à la réunion du 21 mai 2020, de hausser la tarification pour un élève et pour une famille;

il est résolu par le directeur général que la tarification pour une place disponible au transport scolaire, pour l'année scolaire 2020-2021, soit de 125 \$ par personne et 220 \$ pour une famille.

#### **ADOPTÉE**

**DGT20-4685 – Assurances écoliers 2020-2021**

Considérant l'offre faite par Aon Hewitt dans le cadre du renouvellement du programme d'assurances écoliers de la commission scolaire;

il est résolu par le directeur général :

- a) d'adhérer au programme d'assurances écoliers avec Aon Hewitt, pour un montant de 7 524 \$ incluant les taxes;
- b) que les différents conseils d'établissement conviennent des modalités de réclamation de ces frais et de remboursement à la commission scolaire;
- c) de mandater la secrétaire générale pour signer les documents relatifs à ce programme.

**ADOPTÉE**

**Période de questions réservée au public**

N/A.

**Correspondance**

N/A.

**Autres sujets**

N/A.

**Date et heure de la prochaine séance**

Le mardi 23 juin 2020 à 17 h.

**Levée de la séance**

À 9 h 30 la séance est levée.

---

Monsieur Martial Gaudreau, directeur général

---

Madame Annie Garon, secrétaire générale